



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**
Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

Secrétariat Général

Date

15 juin 2011

Référence

21 06 11

Dossier suivi par

FC

Objet

CFA du TARN

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Direction Générale de l'Enseignement
et de la Recherche
Madame la Directrice Générale
1 ter, avenue de Lowendal
75700 Paris 07 SP.

Paris, le 15 juin 2011

Madame la Directrice Générale,

C'est à la demande des Personnels du CFA du TARN que le SNETAP-FSU dépose un préavis de grève pour le

Mardi 21 juin 2011

Les Personnels, soutenus par le SNETAP-FSU, le SFOerta et le Syac-CGT, après avoir conduit une première journée de grève ce mercredi 15 juin, considèrent que l'attitude de fermeture de l'Administration locale sur les 3 revendications majeures qui avaient motivé leur mouvement ne leur laisse d'autre choix que de redéposer un préavis de grève pour la semaine prochaine.

Les trois points de blocage portent sur les questions suivantes :

- les propositions faites dans le cadre de la renégociation du protocole de gestion des personnels
 - la décision de fermeture du site de Puylaurens
 - le non remplacement d'un agent administratif
1. Concernant les conditions de travail sur le CFA, les Personnels demandent une égalité de traitement entre les formateurs du CFA (774 h Face à Face) et du CFPPA (648 h Face à Face). Or, la réponse faite jusque là par la direction s'apparente à une véritable provocation, à savoir un alignement vers le haut, 1607 h de service par an et plus que 5 semaines de congés par an ! Cette posture est inacceptable pour les Personnels et leurs représentants, en ce sens que pour des enseignants, 1607 h de service ne saurait être une référence applicable, vous-mêmes Madame la Directrice Générale avait été amenée en CTPC dans le courant de cette année à rappeler que le cadre juridique restait le Protocole de gestion de 1998. Par ailleurs, cela va à l'encontre des décisions prises dans les CA des 2 EPL avant le 1^{er} janvier 2010 (date de la fusion), actes à l'appui. Enfin, pour les Personnels, cette décision marquerait une impossibilité de travailler dans une dynamique de projet pédagogique avec un tel compte des heures et une charge de travail dès le mois de septembre aussi importante... En tout état de cause, la rentrée ne se fera pas dans de telles conditions !
 2. Concernant la décision unilatérale et non négociable du site de Puylaurens, les Personnels demandent un délai supplémentaire d'une année scolaire afin que l'avenir du site de Puylaurens soit réellement étudiée (diagnostic des possibilités de développement du CFAAH sur le secteur Castres-Mazamet...) et que des demandes de subvention auprès du Conseil Régional soient réellement envisagées, dans un contexte d'investissements déjà engagés depuis deux ans maintenant par la collectivité territoriale... Par ailleurs, dans le cas où le scénario de fermeture devrait finalement l'emporter, cette année supplémentaire permettrait au moins d'envisager l'éventuel déménagement dans de meilleures conditions et des délais réalistes.

Or pour l'heure, la direction s'en tient à sa décision en s'arcboutant sur le fait que ce site est vétuste et en déficit. Les Personnels tiennent à attirer l'attention sur le fait qu'il n'est pas le seul dans ce cas... et surtout sur les conséquences déplorables que cette fermeture à courte vue ne manquerait pas d'entraîner :

- perte de la présence du CFA sur le Sud-Tarn, sachant que Puylaurens ne se confond pas avec Lavar, n'étant pas sur le même bassin
 - mise en difficulté de la mission d'ingénierie prévue pour la rentrée 2011
 - fermeture du site qui n'amènera pas d'économie : principalement du fait des frais pédagogiques qui vont être transférés sur les autres sites, un besoin de réaliser des aménagements sur Lavar pour pouvoir accueillir les jeunes dans de bonnes conditions, des frais de déménagement engendrés (dans un délai aussi court impossible pour le personnel de se consacrer à un tel déménagement en pleine période de recrutement). Les seules économies que nous voyons : des frais de personnel en baisse relative : le salaire d'un CAE agent d'entretien et l'équivalent d'un ETP formateur avec la suppression de la CPA (sachant que les candidatures pour cette classe doivent arriver sur le centre pour le 18 juin, et que le 27 juin, il y a la commission d'affectation, or si des jeunes sont sur liste complémentaires sur Castres que fait-on ?)
 - par ailleurs, des questions d'importance restent sans réponse : où les jeunes vont-ils avoir cours sur Lavar ? comment s'organisera la « vie scolaire » du CFA sur le site de Lavar (organisation humaine, matérielle,...) ?
 - enfin, cela va à l'encontre du respect de la pédagogie mise en œuvre sur le CFA du Tarn : pas de disponibilités suffisantes sur l'atelier de Lavar (besoin avéré de 3 jours, or seule 1 journée est possible), contraintes d'organisation des emplois du temps encore plus fortes (sachant que les plannings ne sont pas réguliers en apprentissage contrairement aux lycées), problème de déroulement des activités sportives (où ? une ½ journée supplémentaire aux Clauzades semble difficile à obtenir, et terrain de sport de Lavar impraticable jusqu'en novembre...)
3. Concernant le cas de non remplacement, il s'agit en fait d'un agent administratif du CFA à 100% sera sur d'autres fonctions au sein de l'EPL à la rentrée 2011 – sa demande de mutation a été acceptée. Or, le non remplacement de cet agent entraînera inmanquablement une surcharge de travail pour les autres personnels. Les Personnels rappellent qu'en 2005-2006, un contrôle de la cour régionale des comptes a soulevé la problématique de paiement d'heures complémentaires régulières, cette situation ayant par suite été régularisée. Le paiement d'heures complémentaires doit bien demeurer à titre exceptionnel et doit permettre de répondre à un besoin ponctuel... or ici c'est bien cette nouvelle impasse couplée à une dégradation des conditions de travail pour un certain nombre d'agents que les Personnels refusent.

Comptant sur vos services pour ré-expertiser complètement cette situation à l'aune des éléments factuels rappelés par les Personnels et permettre d'ici lundi prochain le déblocage d'une situation qui dénote du pilotage à vue d'une direction locale qui s'enferme dans des postures qui ne sauraient perdurer davantage dans l'intérêt du CFA du Tarn, de ses personnels comme de ses usagers, veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos sentiments distingués.

Frédéric Chassagnette,
Secrétaire Général Adjoint

